

ème promotion de DIRECTEURS
Charte du mémoire de recherche et d'application professionnelle

1) Stagiaire

Nom :

Prénom :

Groupe :

Adresse administrative complète et électronique du stagiaire :

Téléphone :

Lieu de stage :

Le projet de recherche

Thème : (Précisez le thème du projet en quelques mots)

Question de départ :

Problématique :

Hypothèse(s) :

Méthodologies envisagées :

Lien avec le champ professionnel :

2) Directeur de mémoire

Nom :

Prénom :

Qualités, fonction :

Adresse administrative complète et électronique du directeur de travail :

Téléphone :

Choix du directeur (les raisons de ce choix) :

Modalités de direction de travail (ébauche du programme de direction, calendrier prévisionnel) :

3) Les engagements

La préparation d'un mémoire de recherche et d'application professionnelle repose sur l'accord entre le stagiaire et le directeur de mémoire.

Sont signataires du texte de la présente charte :

- le stagiaire
- le directeur de travail

Le stagiaire s'engage à :

- informer régulièrement son directeur de l'avancée de son travail ;
- lui fournir, à sa demande, tous les documents écrits (plan, chapitres rédigés, etc.) ;
- respecter le calendrier fixé ;
- faire preuve d'initiative dans la conduite de son travail.

Le directeur de mémoire s'engage à :

- conseiller le stagiaire sur la pertinence et la faisabilité du sujet choisi ;
- donner des indications théoriques, méthodologiques et opérationnelles ;
- effectuer des bilans intermédiaires réguliers avec le stagiaire et le conseiller dans la planification des diverses étapes de son étude ;
- mettre le stagiaire en contact avec des personnes ressources ;
- faciliter l'accès à des sources ou à des institutions par intervention directe ou par lettre de recommandation ;
- lire le document achevé ;
- transmettre au jury ses appréciations ;
- donner des conseils pour la soutenance et la diffusion du travail ;

Date :

Signature du stagiaire :

Signature du directeur de mémoire :